Le soutien au mouvement sportif

Aides financières aux clubs sportifs et aux sportifs de niveau national, aides pour les événements assurant son rayonnement, L'Agglomération soutient par de multiples actions le sport, qui est un élément fort d'attractivité du territoire.

Le Contrat d'objectifs du Cercle d'Escrime Melun Val de Seine (CEMVS)

Depuis 2002, date de la création du CEMVS, la Communauté d'Agglomération n'a cessé de conforter son engagement en faveur de l'escrime, un sport qui a fait la réputation de son territoire depuis plus de 50 ans. C'est pourquoi un **contrat d'objectifs, d'une durée de 3 ans**, a été créé entre la Communauté d'Agglomération et le CEMVS.

Ce partenariat, qui incarne un axe fort et historique de la politique sportive communautaire, fait l'objet d'une **subvention annuelle de 241 000 €**, répartis entre les 3 actions du contrat :

Le soutien à l'élite, de la catégorie M15 (ex-minimes) aux seniors, en compétitions nationales et internationales

- **Dotation de 178 000 €**

Les tireurs du groupe élite du CEMVS sont chaque saison sélectionnée par le collège des Maîtres d'Armes de l'association, en fonction des résultats précédemment obtenus par les tireurs concernés en compétitions régionales et nationales.

Le groupe élite recouvre les licenciés du CEMVS inscrits en catégories Ml5 (incluant les M13 surclassés), Ml 7, M20 et seniors masculins et féminines s'alignant régulièrement, en fonction des critères de qualifications considérés, aux compétitions du circuit national et du circuit international, respectivement définis par la Fédération Française d'Escrime et par la Fédération Internationale d'Escrime.

Chaque saison, le groupe élite doit compter au minimum dans ses rangs entre 30 et 40 tireurs, parmi lesquels au minimum 2 d'entre eux, homme(s) ou femme(s) justifient du statut de « tireur international sénior ».

Les tireurs du groupe élite sont tenus à des obligations de résultat, chaque saison au sein des 4 catégories confondues.

Les interventions en milieu scolaire dans les écoles élémentaires de l'agglomération

- **Dotation de 56 000 €**

Le Cercle d'Escrime réalise, durant toute la durée du contrat, des interventions d'apprentissage de l'escrime dans les écoles primaires de l'agglomération, sur le temps scolaire.

Ces interventions répondent à un projet pédagogique commun à l'ensemble des circonscriptions dont dépendent les écoles. Elles concernent chaque année un minimum de 80 classes différentes.

L'organisation d'une compétition annuelle à rayonnement international

Pour accentuer le rayonnement international du territoire dans sa discipline, le CEMVS a pour mission d'organiser, sur les trois saisons du contrat, une compétition annuelle d'escrime en catégorie senior, inscrite, au minimum, au calendrier des épreuves nationales de la Fédération Française d'Escrime et ouverte aux tireurs étrangers.

Il s'agit notamment du Challenge Revenu qui réunit, fin mars/début avril, plus de 200 fleurettistes, parmi lesquels les meilleurs Français.

Le soutien aux équipes de niveau national

Dans le cadre de sa politique sportive, L'Agglomération soutient les clubs qui ont des équipes seniors de niveau national, en leur attribuant une aide forfaitaire destinée à financer leurs frais de déplacement.

Les nombreuses rencontres, organisées en France, représentent un poste de dépenses obligatoires et conséquentes pour les budgets des clubs des communes de l'agglomération. Ce dispositif donne ainsi les moyens aux équipes de poursuivre leurs ascensions sportives.

Seule condition pour en bénéficier, évoluer dans une division de niveau national avec pour objectif de s'y maintenir.

Montant de l'aide octroyée : un forfait de 5000 € / équipe

A l'issue de la saison 2018/2019, les clubs de Volley-Ball de Melun (masculin) et de La Rochette (féminin), Le Mée Sports Basket-Ball (masculin), les Caribous de Seine-et-Marne (hockey-sur-glace masculin Dammarie-lès-Lys) et le Tennis Club Melun Val de Seine (masculin et féminin) ont rempli le contrat et repartiront au niveau national. Ces 6 équipes seront donc éligibles au soutien de l'Agglo en 2019/2020.

Le soutien aux athlètes sur listes ministérielles de haut niveau

Les aides aux déplacements en faveur des sports d'équipe représentent un précieux coup de pouce aux associations qui sillonnent la France, tout au long de la saison, pour porter haut les couleurs de l'agglomération. C'est pourquoi, dans le prolongement de ce dispositif, la Communauté d'Agglomération a décidé d'étendre ce soutien financier aux athlètes individuels de haut niveau recensés sur les listes ministérielles et licenciés au sein d'associations présentes sur le territoire.

Une aide forfaitaire de 1250 euros par athlète sera attribuée aux clubs d'appartenance des athlètes concernées, sous réserve que ces clubs ne disposent pas déjà de subventions de la Communauté (Aides aux déplacements des équipes de niveau national et contrat d'objectifs du CEMVS.)

Pour connaître la liste des athlètes sur liste ministérielle, rendez-vous sur sports.gouv.fr

ALLER PLUS LOIN SUR LE SITE

Soutien aux équipements sportifs

Sport Passion

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30